

Image not found or type unknown



Conditions delai de preavis suite perte d emploi

Par **maryann**, le **09/05/2012** à **19:03**

Bonjour,rnrnrnMa locataire m'informe de son congès de l'appartement en me signalant que son préavis est d'un mois car elle a perdu son emploi et qu'elle est enceinte.rnVu sous cet angle celà me parait légal rnrnMais n'y a t'il pas des reserves quant à l'application de cette loi????rnrnEn effet, quand les locataires ont pris cet appartement en 2010 jusqu'à ce jour, seul Monsieur travaillait rn j'ai demandé l'attestation de l'employeur de Madame qui a indiqué qu'elle avait fait partie du personnel 5 mois (sans préciser CDI ou CDD, si licenciée ou fin de contrat)rnrnMerci par avance pour votre conseil

Par **edith1034**, le **09/05/2012** à **20:48**

non elle a droit à un moisrnrnpour tout savoirrnrn<http://www.fbIs.net/lettrelocataire.htm>